Insee
Mesurer pour comprendre

Vue d'ensemble

4,4 millions d'indépendants en France en 2022

Fiche presse • Indépendants, édition 2025

Fin 2022, en France, 4,4 millions de personnes dirigent une entreprise. Parmi ces indépendants, 4,0 millions de personnes exercent une activité non salariée.

Exploitants agricoles, commerçants, artisans ou professionnels libéraux, les non-salariés sont en moyenne plus âgés que les salariés et exercent plus souvent dans la construction, la santé ou les services aux particuliers. Les femmes sont minoritaires parmi les non-salariés (24 % dans l'agriculture, 41 % dans les autres secteurs), alors qu'elles représentent 26 % des salariés agricoles et 49 % des salariés non agricoles.

Hors agriculture, les effectifs de non-salariés ont augmenté de 72 % entre 2008 et 2022. Ce dynamisme reflète intégralement le succès du statut d'auto-entrepreneur, créé en 2009 et requalifié en micro-entrepreneur en 2014. Fin 2022, 1,8 million de micro-entrepreneurs sont économiquement actifs, un non-salarié sur deux dans les secteurs non agricoles. Ils en représentent même plus des trois quarts dans certains services aux particuliers comme les activités artistiques, récréatives ou l'enseignement, dans le commerce de détail hors magasin ou la livraison à domicile. Trois micro-entrepreneurs sur dix cumulent leur activité non salariée avec un emploi salarié, contre un non-salarié classique sur dix.

Les non-salariés « classiques » (hors micro-entrepreneurs) gagnent en moyenne 4 030 euros par mois en 2022, soit 11,7 % de plus qu'en 2013, en euros constants.

Parmi les non-salariés classiques non agricoles ayant dégagé un revenu positif, les 10 % les mieux payés en concentrent à eux seuls 39 % (contre 27 % parmi les salariés).

Voir p.9

Fin 2022, en France, 4,4 millions de personnes dirigent une entreprise dans l'ensemble des secteurs d'activité

On les appelle « **indépendants** », en référence à leur absence de lien de subordination qui les différencie des autres travailleurs, en particulier l'absence de contrat de travail et de lien de subordination juridique à l'égard d'un donneur d'ordre.

Plus de neuf indépendants sur dix, dans le champ agricole (0,4 million) comme non agricole (3,6 millions), sont affiliés à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés et, de ce fait, sont qualifiés de « **non-salariés** » : ils sont **non-salariés classiques** (gérants majoritaires de société, entrepreneurs individuels classiques) ou **micro-entrepreneurs**.

Hors agriculture, 10 % des personnes en emploi exercent une activité non salariée à titre principal.

Fin 2022, en France, 4,4 millions de personnes dirigent une entreprise

Hors agriculture

1,8 million non-salariés classiques

1,8 million micro-entrepreneurs

Agriculture

0,4 million

4,0 millions cotisent au régime de protection sociale des non-salariés

0,3 million cotisent au régime général des salariés

On les appelle « indépendants », en référence à leur absence de contrat de travail et de lien de subordination juridique à l'égard d'un donneur d'ordre

Depuis le début des années 2000, l'emploi non salarié est reparti à la hausse

Le nombre de non-salariés à titre principal n'a cessé de diminuer en France métropolitaine durant la seconde moitié du XXème siècle. Mais après ces décennies de repli, l'emploi non salarié a cessé de diminuer au début des années 2000, pour augmenter depuis presque sans discontinuité. La création, en janvier 2009, du statut d'**auto-entrepreneur (requalifié en micro-entrepreneur fin 2014)** s'est inscrite dans cette tendance. Ce statut, qui allège les formalités de création d'entreprise individuelle et permet de ne payer des cotisations sociales que si l'activité génère du chiffre d'affaires, a connu un succès substantiel.

Emploi non salarié au 31 décembre selon le secteur d'activité de 1970 à 2023

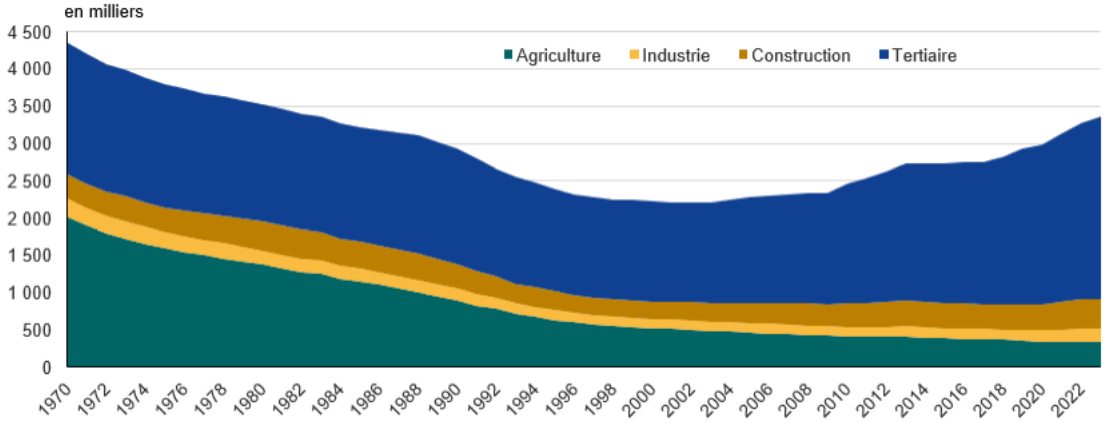

1,5 million de non-salariés supplémentaires entre 2008 et 2022

En France, hors agriculture, le nombre de non-salariés, à titre principal ou en complément d'une autre activité, a augmenté de 72 % entre fin 2008 et fin 2022 (+1 512 000 personnes).

Le nombre a plus que doublé dans les services de transports incluant les VTC (+147 %), les services aux entreprises et services mixtes (+132 %) et les services aux particuliers hors santé (+104 %). **Ce dynamisme reflète intégralement le succès du statut de micro-entrepreneur**.

Effectifs non salariés au 31 décembre par statut entre 2008 et 2022

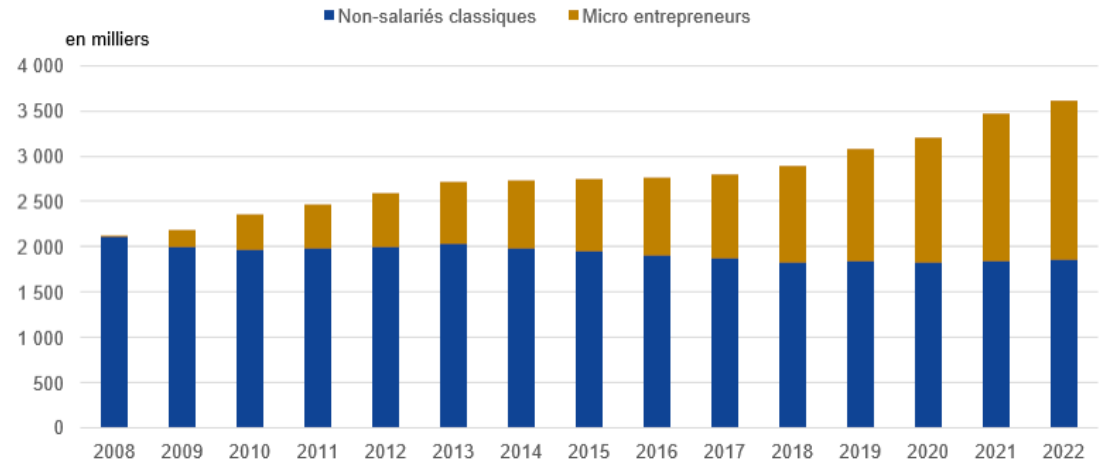

La moitié des non-salariés sont micro-entrepreneurs en 2022

Fin 2022, les micro-entrepreneurs représentent ainsi la moitié (49 %) des non-salariés non agricoles, **contre un quart (25 %) en 2013**. La part des micro-entrepreneurs dépasse même les trois quarts dans certains secteurs.

Ils sont ainsi particulièrement nombreux dans les activités de poste et de courrier, incluant la livraison à domicile, où ils représentent 95 % des effectifs non salariés en 2022.

Une population plus masculine que celle des salariés

Les femmes sont minoritaires parmi les non-salariés : elles ne forment que **41 % des effectifs non agricoles et 24 % des effectifs agricoles fin 2022**, alors qu'elles représentent 49 % des salariés non agricoles et 26 % des salariés agricoles. Le micro-entrepreneuriat attire un peu plus de femmes que le non-salariat classique.

Les non-salariés classiques sont plus âgés que les micro-entrepreneurs et les salariés

Hors agriculture, un non-salarié classique sur deux a plus de 48 ans, alors que l'âge médian est de 41 ans pour les salariés du privé. Les micro-entrepreneurs sont globalement plus jeunes, avec un âge médian de 41 ans, que les non-salariés classiques (48 ans).

Hors agriculture, les non-salariés classiques perçoivent un revenu moyen d'activité non salariée de 4 030 euros par mois

Tous secteurs confondus, les **micro-entrepreneurs** perçoivent en moyenne 670 euros par mois en 2022, quand les **non-salariés classiques** gagnent six fois plus (4 030 euros par mois en moyenne). Les revenus des micro-entrepreneurs économiquement actifs, limités par les plafonds imposés sur le chiffre d'affaires réalisé, varient peu d'un secteur à l'autre. Pour les non-salariés classiques, les activités les moins rémunératrices sont celles du commerce de détail hors magasin (1 480 euros par mois en moyenne), de taxis et VTC (1 530 euros) et de la coiffure et des soins de beauté (1 630 euros). Les revenus moyens des non-salariés classiques les plus élevés sont perçus par les médecins spécialisés et analystes médicaux (11 840 euros), les dentistes (10 300 euros), les juristes et comptables (8 510 euros), les pharmaciens (7 900 euros) et les médecins généralistes (7 840 euros).

À secteur identique, les femmes gagnent 31 % de moins que les hommes dans le non-salariat classique

En 2022, sur l'ensemble des secteurs hors agriculture, les femmes non-salariées classiques perçoivent en moyenne 3 470 euros, contre 4 360 pour les hommes, soit 20 % de moins. Si elles se répartissaient de la même façon que les hommes dans les différents secteurs, leur revenu moyen serait inférieur de 31 % à celui des hommes.

11 % des non-salariés classiques ne dégagent pas de revenus en 2022

Hors agriculture, 11 % des non-salariés classiques déclarent en 2022 un revenu d'activité nul ou déficitaire, parce qu'ils n'ont pas dégagé de bénéfice ou se rémunèrent différemment, en choisissant par exemple de se verser des dividendes pour les gérants majoritaires.

Les disparités de revenu d'activité sont plus marquées parmi les non-salariés que parmi les salariés

Parmi l'ensemble des non-salariés classiques non agricoles qui perçoivent un revenu positif en 2022, 10 % gagnent moins de 650 euros par mois au titre de leur activité non salariée, 25 % moins de 1 520 euros et 50 % moins de 2 900 euros mensuels. En haut de l'échelle des revenus d'activité, 25 % perçoivent plus de 5 190 euros et 10 % plus de 9 320 euros par mois.

Parmi les non-salariés classiques (hors secteurs agricoles, hors revenus nuls ou déficitaires), la moitié la moins rémunérée ne perçoit que 17 % de l'ensemble des revenus d'activité des non-salariés classiques (contre 29 % pour les salariés du privé), tandis que **les 10 % les mieux rémunérés en concentrent à eux seuls 39 %** (contre 27 % pour les salariés du privé). **Les revenus des micro-entrepreneurs sont encore plus concentrés**, la moitié la moins rémunérée ne bénéficiant que de 8 % de la masse des revenus tirés de l'activité des micro-entrepreneurs.

Trois micro-entrepreneurs sur dix et un non-salarié classique sur dix cumulent leur activité avec un emploi salarié

Fin 2022, dans les secteurs non agricoles, **9 % des non-salariés classiques exercent aussi une activité salariée**, alors que **cette part atteint 31 % parmi les micro-entrepreneurs**. Les non-salariés pluriactifs sont nombreux dans l'enseignement - que ce soit parmi les non-salariés classiques (17 %) ou parmi les micro-entrepreneurs (45 %) – ainsi que dans les services de la santé et de l'action sociale, les arts, spectacles et activités récréatives, l'information-communication et le conseil de gestion. La pluriactivité concerne aussi 30 % des médecins spécialistes et 19 % des généralistes.

En moyenne, la part du revenu d'activité non salariée dans le revenu global des pluriactifs s'élève à 49 % pour les non-salariés classiques et 15 % pour les micro-entrepreneurs. Pour les micro-entrepreneurs, cette part est systématiquement plus faible, de 8 % dans l'industrie à 23 % dans la santé.

Entre 2019 et 2022, le revenu d'activité des non-salariés classiques a diminué tandis que celui des micro-entrepreneurs a augmenté

Entre 2008 et 2022, sur l'ensemble des secteurs non agricoles, le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques a crû de 1,2 % par an en moyenne en euros constants. Le pouvoir d'achat du revenu moyen des non-salariés classiques en 2022 est supérieur de 11,7 % à son niveau de 2013 et celui des micro-entrepreneurs de 43,7 %. Il a toutefois subi les à-coups de la crise sanitaire et se situe en 2022 en-deçà de son niveau de 2019 (-2,1 %). En revanche, celui des micro-entrepreneurs a mieux résisté et est supérieur de 6,1 % à son niveau de 2019.

Évolution du revenu d'activité moyen et des effectifs non salariés entre 2013 et 2022

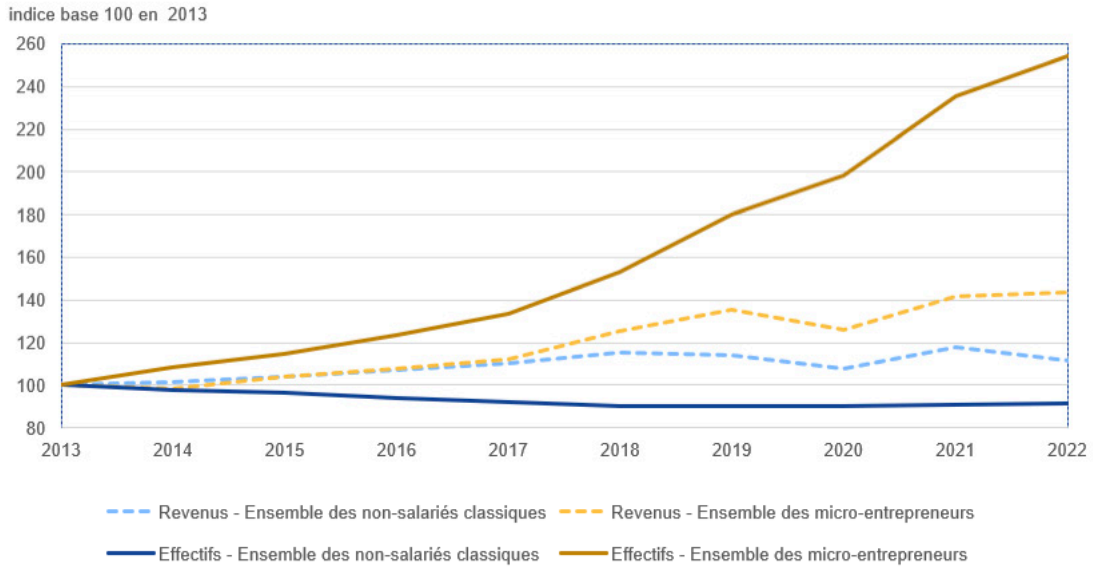

Insee
Mesurer pour comprendre

Dossier

Les exploitants agricoles vivent plus souvent sous le seuil de pauvreté que l'ensemble de la population

Fiche presse • Indépendants, édition 2025

En 2020, le niveau de vie des exploitants agricoles s'élève en moyenne à 27 500 euros en France métropolitaine. Les exploitants ont en moyenne le même niveau de vie que l'ensemble de la population, mais avec une dispersion beaucoup plus forte : les 10 % d'exploitants les plus aisés ont un niveau de vie au moins 4,5 fois plus élevé que celui des 10 % les plus modestes (contre un ratio de 3,4 pour l'ensemble de la population).

Le niveau de vie s'élève avec le niveau d'étude, mais aussi avec l'âge des exploitants. Il est plus élevé pour ceux spécialisés dans les cultures végétales que pour ceux spécialisés dans l'élevage.

En 2020, 17,7 % des exploitants vivent sous le seuil de pauvreté monétaire, contre 14,4 % parmi l'ensemble de la population. Ce taux de pauvreté est plus élevé pour les exploitants agricoles vivant avec un conjoint lui-même exploitant agricole (19,0 %), et plus bas pour les exploitants exerçant aussi une autre activité rémunérée sans lien avec l'exploitation (10,5 %).

Voir p.29

Définitions

Les **exploitants agricoles** (chefs d'exploitation, et coexploitants en cas de forme sociétaire) assurent la gestion courante des exploitations agricoles.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il permet de comparer les revenus disponibles des exploitants agricoles entre eux, indépendamment de la composition de leur ménage.

Un individu est considéré comme **monétairement pauvre** lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est fixé dans cette étude à 60 % du niveau de vie médian observé en France métropolitaine, soit 13 440 euros par unité de consommation en 2020. **Le taux de pauvreté monétaire** parmi les exploitants correspond à la part de ces personnes monétairement pauvres.

Voir p.39

Les exploitants agricoles ont un niveau de vie moyen proche de celui de l'ensemble de la population

Le **niveau de vie des exploitants agricoles** s'établit en moyenne à 27 500 euros en 2020, et leur niveau de vie médian (qui partage la population en deux parties égales) à 22 900 euros, proches de ceux de la population dans son ensemble.

La dispersion du niveau de vie est forte parmi les exploitants agricoles, avec un rapport interdécile de 4,5 entre le 9e et le 1er déciles de niveaux de vie, contre 3,4 dans l'ensemble de la population.

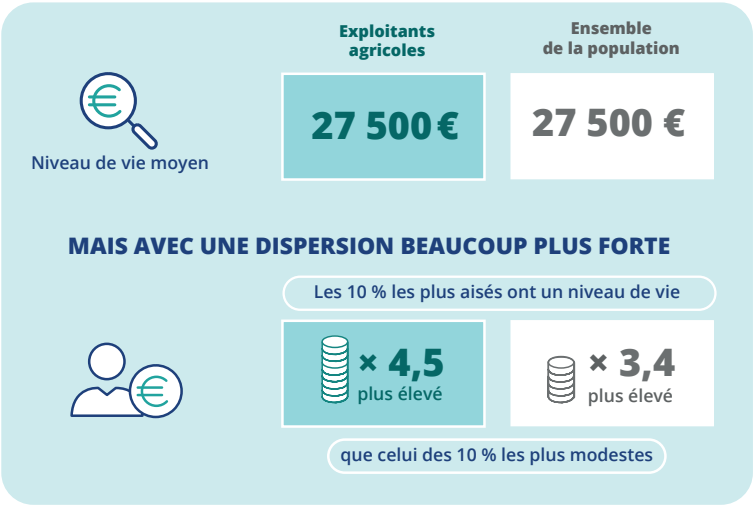

Les exploitants agricoles vivent plus fréquemment sous le seuil de pauvreté que l'ensemble de la population

La part des exploitants agricoles vivant **sous le seuil de pauvreté** monétaire est de **17,7 %**, supérieure aux 14,4 % de l'ensemble de la population.

Le taux de pauvreté est plus élevé lorsque le conjoint travaille aussi sur l'exploitation (21,9 %).

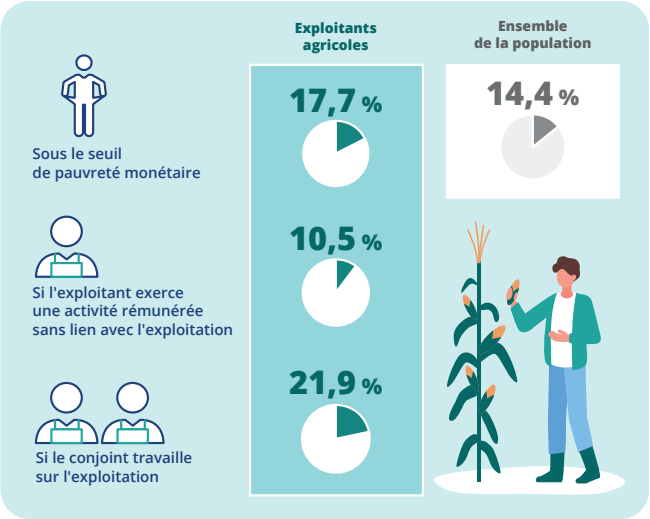

Le niveau de vie des exploitants croît avec l'âge

En 2020, les exploitants agricoles forment une **population plutôt âgée** : 43 % d'entre eux ont 55 ans ou plus, contre 18 % dans l'ensemble de la population active.

Le **niveau de vie des exploitants augmente avec l'âge**, comme c'est le cas pour les autres actifs. La composition des revenus dépend aussi de l'âge de l'exploitant : par exemple, le poids des revenus du patrimoine croît avec l'âge. La pauvreté monétaire est un peu plus fréquente parmi les exploitants de moins de 50 ans : 19,1 % d'entre eux (contre 17,7 % pour l'ensemble).

Les exploitants ayant un niveau d'études plus élevé ont en moyenne un niveau de vie supérieur aux autres

En 2020, près de **six exploitants sur dix ont atteint le niveau du baccalauréat ou un niveau d'études supérieur**.

Le niveau de vie moyen des exploitants croît avec le niveau d'études, de 23 800 euros pour ceux ayant un niveau d'études inférieur ou égal au collège, à 37 800 euros pour ceux ayant un niveau d'études supérieur à bac+3.

Distribution du niveau de vie des exploitants, selon leur niveau d'études

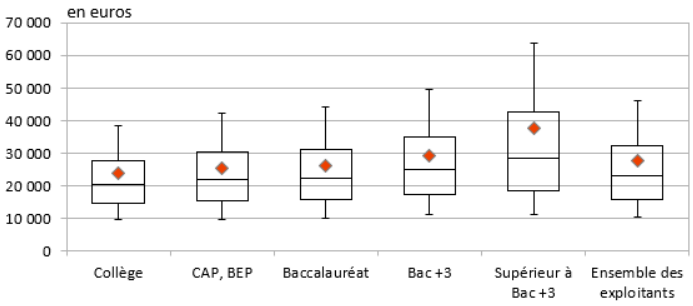

Les pluriactifs, au niveau de vie moyen plus élevé, sont davantage des gérants de microexploitations

En 2020, **29 % des exploitants sont considérés comme « pluriactifs »** car ils déclarent exercer au moins une autre activité rémunérée sans lien avec l'exploitation. Les exploitants pluriactifs ont un niveau de vie en moyenne plus élevé (30 700 euros, contre 25 700 euros pour les monoactifs) et sont moins souvent sous le seuil de pauvreté (10,5 % d'entre eux, contre 20,5 % parmi les monoactifs).

La pluriactivité est plus fréquente parmi les microexploitants (53 % d'entre eux ont une autre activité rémunérée sans lien avec l'exploitation).

La pluriactivité parmi les exploitants en 2020, selon la taille économique de leur exploitation

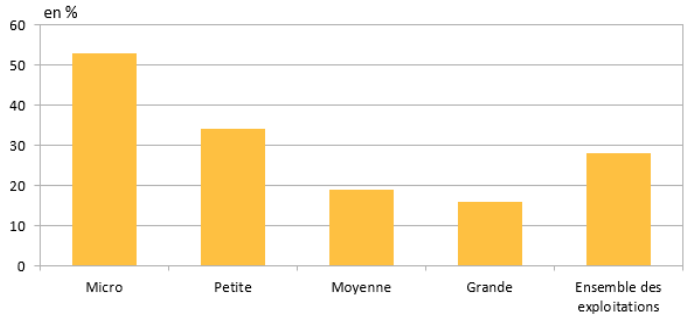

Un niveau de vie plus élevé en grandes cultures, viticulture et élevage de granivores

En 2020, le **niveau de vie moyen des exploitants est globalement plus élevé** et leur taux de pauvreté plus faible lorsque l'exploitation est spécialisée **en production végétale** (31 300 euros en moyenne, et 14,3 % d'exploitants sous le seuil de pauvreté) qu'en production animale (23 300 euros et 20,4 %). Toutefois, deux spécialisations se distinguent : les exploitations en maraîchage et horticulture avec un niveau de vie en moyenne plus faible, et les élevages de granivores (porcins et volailles) avec un niveau de vie en moyenne plus élevé.

Ces **différences de niveau de vie** mesurées selon la spécialisation de l'exploitation reflètent également des **différences entre les caractéristiques des exploitants selon la spécialisation**. Par exemple, la part des exploitants ayant un niveau d'études supérieur à bac+3 est plus élevée au sein des exploitants spécialisés en productions végétales, et en particulier dans certaines productions, comme la viticulture, qu'au sein des exploitants spécialisés en production animale.

Insee
Mesurer pour comprendre

Dossier

En moyenne entre 2021 et 2023, l'activité de 12 % des indépendants est de fait dépendante d'un seul partenaire économique

Fiche presse • Indépendants, édition 2025

Un quart des indépendants déclarent qu'au moins la moitié de leur activité provient d'un seul de leurs partenaires économiques : ils sont dits économiquement dominés par un client, un fournisseur, une plateforme numérique ou un autre partenaire. Cette situation touche même un tiers des micro-entrepreneurs. Ces indépendants dominés par un partenaire économique sont surreprésentés dans les secteurs de l'agriculture et des services aux entreprises et services mixtes.

Plus de la moitié des indépendants économiquement dominés sont dépendants du partenaire économique dominant, au sens où la perte de cette relation mettrait en péril la survie de leur entreprise. Au total, 12 % des indépendants sont économiquement dépendants. Les indépendants économiquement dépendants sont notamment surreprésentés dans le secteur des transports. Les micro-entrepreneurs, les immigrés et les résidents dans un quartier prioritaire de la politique de la ville sont nettement surreprésentés parmi les indépendants dépendants d'une plateforme ; à l'inverse, les plus diplômés sont sous-représentés. Les deux tiers des indépendants économiquement dépendants d'un partenaire sont contraints par ce partenaire dans leur travail, économiquement ou sur l'organisation du travail.

Voir p.41

Définitions

Un indépendant est **économiquement dominé** si au moins la moitié de son activité dépend d'un de ses partenaires économiques.

Un indépendant est **économiquement dépendant** s'il est économiquement dominé par un partenaire économique et qu'il déclare que la perte de cette relation économique dominante mettrait en péril la survie de son entreprise. **Voir p.49**

Un **quart des travailleurs dont l'emploi principal est un emploi d'indépendant déclarent qu'au moins 50 % de leur activité des 12 derniers mois provient d'un seul de leurs partenaires économiques**.
La domination économique est plus fréquente parmi les micro-entrepreneurs.

Un indépendant sur quatre est économiquement dominé par un partenaire

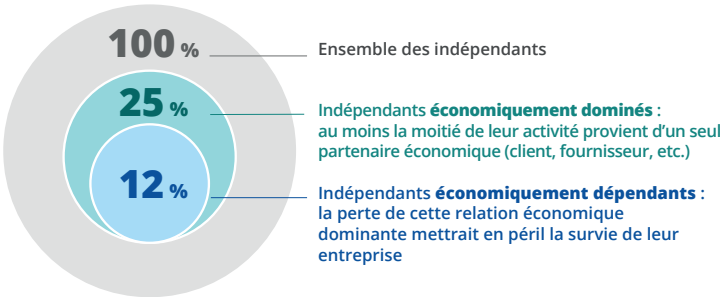

Plus d'un indépendant économiquement dominé sur cinq est agriculteur

Le secteur des **services aux entreprises et services mixtes** est le plus représenté parmi les indépendants dominés économiquement : 31 % d'entre eux y exercent, contre 23 % de l'ensemble des indépendants.

Le secteur de l'**agriculture** est aussi surreprésenté parmi les dominés économiquement : **21 % des indépendants en situation de domination économique travaillent dans le secteur de l'agriculture**, alors que 12 % de l'ensemble des indépendants y exercent.

Dans le secteur des **services de transports** (conducteurs de taxis ou de VTC, transporteurs indépendants ou coursiers), **42 % des indépendants dominés économiquement** le sont par une **plateforme numérique** leur permettant d'accéder à des clients.

Les indépendants économiquement dominés : plus jeunes et plus souvent immigrés

Les indépendants économiquement dominés sont **plus souvent immigrés** : 15 % au total, 19 % hors exploitants agricoles, soit nettement plus que leur poids dans l'ensemble des indépendants (12 %). Les plus **jeunes** et les **hommes** y sont également surreprésentés.

12 % des indépendants sont dépendants d'un partenaire économique

Par secteur d'activité, les indépendants des **services aux entreprises** et **services mixtes** (27 %) et ceux de l'agriculture (24 %) représentent à eux deux plus de la moitié des indépendants économiquement dépendants.

Ceux qui exercent dans le secteur du **transport** sont nettement surreprésentés parmi les indépendants économiquement dépendants : 7 % contre 3 % parmi l'ensemble des indépendants.

Un indépendant économiquement dépendant sur deux est contraint dans la fixation de ses prix

Plus de la moitié (51 %) des indépendants dont la survie de l'activité dépend d'un partenaire économique déclarent que ce dernier les contraint dans la détermination de leurs prix ou tarifs.

28 % des indépendants économiquement dépendants sont contraints dans l'organisation de leur travail ou de leurs horaires par le partenaire économique dont ils dépendent. C'est particulièrement le cas dans le secteur des transports où 48 % des indépendants économiquement dépendants sont contraints dans leur organisation.

Au total, 68 % des indépendants économiquement dépendants sont contraints dans au moins une dimension de leur activité par le partenaire économique dont ils dépendent.

Type de contrainte subie par les indépendants économiquement dominés par un partenaire, qu'ils soient dépendants ou non

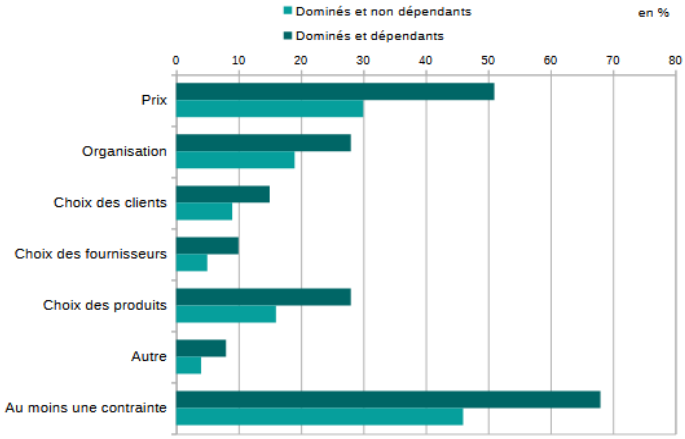

Mesure et définition du travail de plateforme

L'émergence des **plateformes numériques**, comme Uber, Airbnb, Deliveroo, LeBonCoin ou Doctolib, nécessite d'adapter le système d'information statistique pour mesurer l'impact de ces nouveaux acteurs économiques sur la situation des personnes sur le marché du travail.

Les données disponibles pour mesurer le travail de plateforme, rares et encore en cours d'expertise et de consolidation, sont soit issues d'enquêtes, soit des données administratives.

À partir des questionnaires de l'enquête Emploi 2021 à 2023, environ **100 000 indépendants déclarent être dominés par une plateforme numérique** donnant accès à des clients.

Voir p.42

29 % des indépendants dépendants d'une plateforme numérique sont immigrés

58 % des indépendants économiquement dominés par une plateforme numérique en sont dépendants. 29 % sont immigrés, contre 15 % parmi ceux qui sont dominés par une plateforme sans en être dépendants et 12 % parmi l'ensemble des indépendants.

Les indépendants dépendants d'une plateforme numérique ont plus souvent des horaires de travail atypiques : 68 % travaillent le soir, 83 % le samedi et 61 % le dimanche. Les secteurs d'activité concernés expliquent cette prépondérance d'horaires atypiques : 25 % des indépendants dépendants d'une plateforme numérique exercent dans le **secteur des transports** (conducteurs de taxis, VTC coursiers, livreurs, etc.), 22 % dans les **services aux particuliers** (par exemple exploitants d'hôtels, esthéticiens et autres artisans des soins corporels) et 21 % dans le **commerce**.

Voir p.44

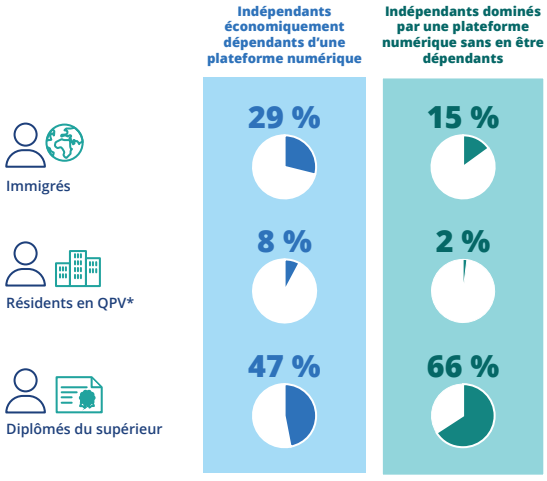

* Quartier prioritaire de la politique de la ville

Insee
Mesurer pour comprendre

Éclairage

Les créateurs d'entreprises individuelles en 2022 : plus de jeunes et plus de femmes que vingt ans auparavant

Fiche presse • Indépendants, édition 2025

En 2022, les immatriculations de nouvelles entreprises individuelles sont cinq fois plus nombreuses qu'en 2002, hausse qui depuis 2018 est essentiellement portée par les micro-entrepreneurs. En 2022, ces derniers représentent 84 % des créateurs indépendants, qui fondent une entreprise individuelle classique ou comme micro-entrepreneur. Les entrepreneurs individuels classiques qui ont démarré leur activité en 2022 sont deux fois plus nombreux à conserver une autre activité professionnelle que ceux de 2002 (25 % contre 13 %). Plus jeunes qu'avant, 32 % des créateurs d'entreprises individuelles classiques ont moins de trente ans en 2022 contre 23 % en 2002. Les femmes représentent désormais la moitié des nouveaux entrepreneurs individuels classiques contre 31 % en 2002. De leur côté, les micro-entrepreneurs sont de plus en plus nombreux à créer leur entreprise dans un domaine différent de leur métier d'origine. Comme pour les créateurs d'entreprises individuelles classiques, les micro-entrepreneurs ayant démarré leur activité en 2022 sont plus jeunes qu'en 2010. Un tiers ont moins de trente ans contre 22 % en 2010. Les femmes restent minoritaires mais sont de plus en plus nombreuses (46 % en 2022 contre 38 % en 2010).

Voir p.53

Champ de l'étude et définitions

Le champ des entreprises interrogées pour cette étude est celui des **unités exploitantes du secteur marchand non agricole, hors activités financières et d'assurance**.

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Une **création d'entreprise** correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production, avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement. Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales.

Voir p.63

En 2022, **769 000 entreprises individuelles** (personnes physiques) ont été créées, au sein desquelles figurent **647 000 micro-entrepreneurs**, les **122 000** autres étant qualifiées d'**entreprises individuelles classiques**. À la création du régime de l'auto-entrepreneur en 2009, le nombre de créations d'entreprises individuelles classiques a chuté de 35 %. De 2009 à 2017, elles ont été quasiment stables (+0,5 % par an) puis ont à nouveau diminué à partir de 2018, année du doublement des plafonds d'accès au statut de micro-entrepreneur (-2 % par an de 2018 à 2022).

Créations annuelles d'entreprises du secteur marchand non agricole depuis 2002

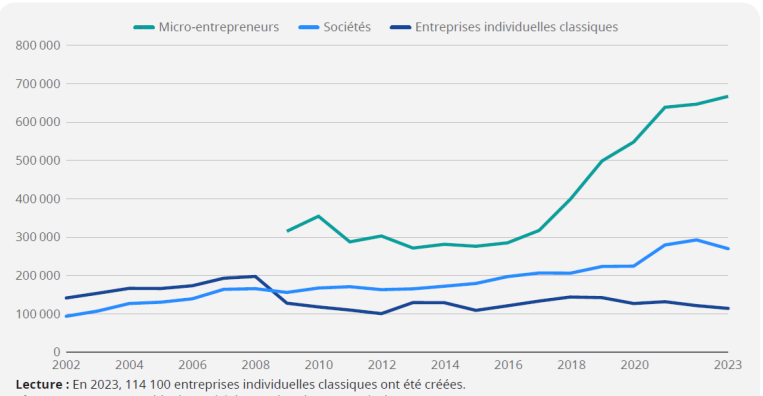

Lecture : En 2023, 114 100 entreprises individuelles classiques ont été créées.
Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, SIDE.

En 2022, la moitié des créateurs d'entreprises individuelles classiques sont novices dans l'activité créée

La moitié sont sans expérience dans leur activité : 36 % exercent dans une activité différente de leur métier ou formation initiale et 15 % n'ont pas encore acquis d'expérience.

De 2002 à 2018, seuls 13 à 14 % des entrepreneurs individuels cumulaient leur nouvelle activité avec un autre emploi à la fin de l'année de la création. En 2022, cette part a presque doublé (25 %).

La moitié des créateurs d'entreprises individuelles classiques sont désormais des femmes, et l'élévation du niveau de diplôme concerne les femmes comme les hommes.

En 2022, un quart des entreprises individuelles classiques sont créées dans la santé et l'action sociale

Les activités de la santé et de l'action sociale sont de plus en plus représentées (de 8 % en 2002 à 25 % en 2022), suivies par les activités spécialisées, scientifiques et techniques (de 11 % à 19 %). La part de deux secteurs a nettement baissé : la construction (22 % en 2002, contre 9 % en 2022) et le commerce (25 % contre 10 %).

Un quart des entreprises individuelles classiques sont créées dans la santé et l'action sociale

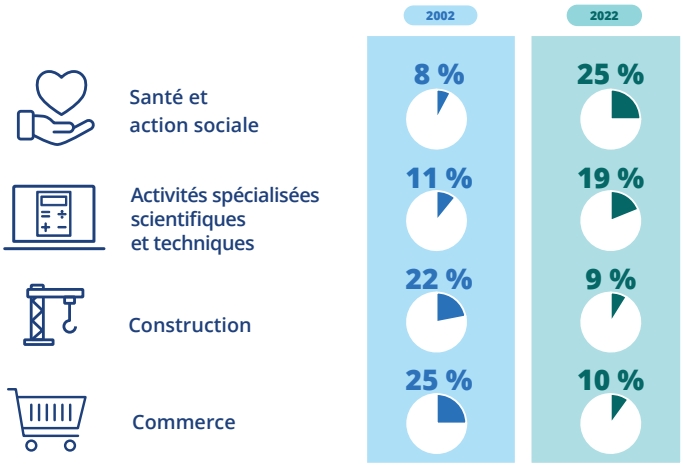

Parmi ceux qui fondent une entreprise à l'issue de leurs études, 9 entreprises individuelles classiques sur 10 sont créées dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, et celles de la santé et action sociale. Il s'agit notamment de diplômés en santé ou en droit qui s'installent en tant que professions libérales, et qui, pour certains, ne sont pas éligibles au régime du micro-entrepreneur.

57 % des micro-entrepreneurs créent une activité différente de leur métier d'origine en 2022, contre 43 % en 2010

La part de micro-entrepreneurs démarrant une activité dans un domaine différent de leur métier ou formation initiale s'est accrue, de 43 % en 2010 à 57 % en 2022. Les femmes sont plus enclines que les hommes à se lancer dans une activité différente de leur métier d'origine.

La création d'une entreprise sous le régime du micro-entrepreneur nécessite souvent peu de moyens. Les trois quarts des projets sont lancés avec moins de 2 000 euros au démarrage, une proportion stable depuis 2010.

Répartartition des micro-entrepreneurs immatriculés et dont l'activité a démarré dans l'année selon leur expérience dans l'activité créée

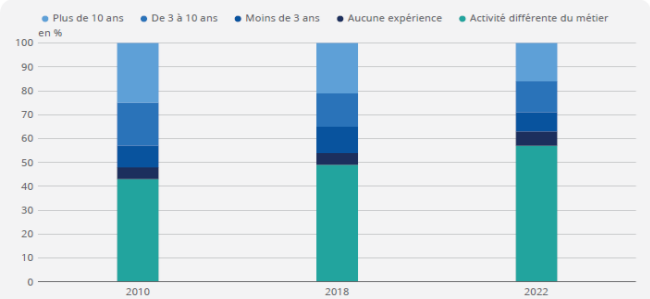

Lecture : 25 % des micro-entrepreneurs immatriculés et dont l'activité a démarré en 2010 avaient plus de 10 ans d'expérience dans l'activité créée.
Champ : Ensemble des activités marchandes non agricoles et non financières, micro-entrepreneurs immatriculés et actifs l'année considérée. Champ unifié pour la comparaison entre cohortes.
Source : Insee, enquêtes Sine 2010, 2018 et 2022, première interrogation.

Près de la moitié des femmes ayant démarré une activité en tant qu'auto-entrepreneuses en 2010 possédaient un diplôme du supérieur, contre un tiers des hommes. En 2022, 58 % des nouvelles micro-entrepreneuses sont diplômées du supérieur, contre 42 % des hommes.

En 2022 comme en 2010, un cinquième des créations par les micro-entrepreneurs se font dans le secteur des activités scientifiques et techniques

En 2022, 20 % des nouveaux micro-entrepreneurs ont lancé une activité dans le secteur des activités scientifiques et techniques. Ce secteur d'activité reste le plus répandu parmi les créateurs sous ce régime, et son poids est stable dans le temps. Dans ce secteur, 4 micro-entrepreneurs sur 10 travaillent dans le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, activité la plus fréquente. Les services aux ménages représentent aussi une part constante des activités démarrées au fil du temps (13 % à 14 %).

En 2022, deux nouveaux micro-entrepreneurs sur trois n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime

En 2022, 35 % des micro-entrepreneurs immatriculés dans l'année déclarent qu'ils auraient tout de même créé une entreprise si le régime du micro-entrepreneur n'existait pas. En 2010, un an après l'entrée en vigueur du micro-entreprenariat, seuls 24 % des micro-entrepreneurs immatriculés dans l'année auraient maintenu la création de leur entreprise sous une autre forme juridique. C'est dans le secteur des activités financières et d'assurance que la part de micro-entrepreneurs qui auraient tout de même créé une entreprise si ce régime n'existait pas est la plus importante (41 % en 2022). **Voir p.56**

Éclairage

En 2022, 7 % des jeunes entrants sur le marché du travail sont à leur compte

Fiche presse • Indépendants, édition 2025

En 2022, en France hors Mayotte, 7 % des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans qui travaillent exercent un emploi indépendant. Cette part a doublé au cours des vingt dernières années. Ces jeunes indépendants se distinguent des indépendants plus anciens sur le marché du travail, notamment par les métiers exercés. En particulier, un quart d'entre eux exercent une profession libérale, deux fois plus que les indépendants plus anciens. Ils sont en revanche moins souvent artisans ou commerçants. Plus diplômés que les jeunes salariés, ils occupent des professions généralement plus qualifiées. Ils sont aussi plus souvent issus de milieux favorisés et ont plus fréquemment des parents qui travaillaient eux-mêmes à leur compte.
En quinze ans, cette reproduction sociale s'est toutefois atténuée, notamment parce que les professions exercées en tant qu'indépendant ont changé. Les jeunes indépendants ont moins souvent des horaires atypiques que les indépendants plus anciens, mais ces situations restent plus fréquentes que pour les jeunes salariés : 32 % d'entre eux travaillent le dimanche, contre 40 % pour les indépendants plus anciens et 24 % des jeunes salariés.

Voir p.65

Définitions

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du régime de même nom, qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu.

Les **pluriactifs** sont ici les personnes qui exercent à la fois au moins une activité non salariée et une activité salariée.

Le **sous-emploi** recouvre les personnes ayant un emploi à temps partiel qui souhaitent travailler plus d'heures et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi. Sont aussi incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude, pour cause de chômage partiel par exemple.

Voir p.73

En 2022, 5 % des jeunes adultes ayant terminé leurs études initiales depuis un à quatre ans occupent un emploi avec un statut d'indépendant, soit 7 % des jeunes en emploi (contre 3 % vingt ans plus tôt)

En vingt ans, la part des indépendants parmi les jeunes en emploi a plus que doublé

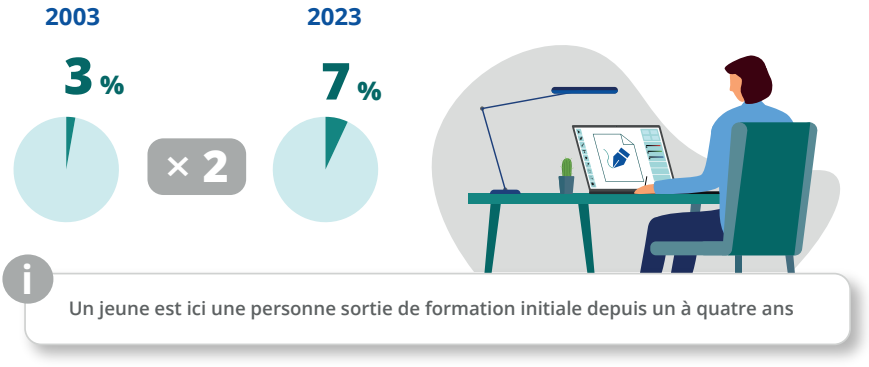

Un quart des jeunes indépendants exercent une profession libérale, deux fois plus que les indépendants anciens

Les professions libérales ne sont pas les mêmes selon l'ancienneté : la moitié des jeunes en profession libérale sont médecins ou avocats, contre un cinquième des anciens, qui eux, exercent plutôt des métiers de consultants.

Les jeunes indépendants exercent une profession libérale deux fois plus souvent que les anciens indépendants

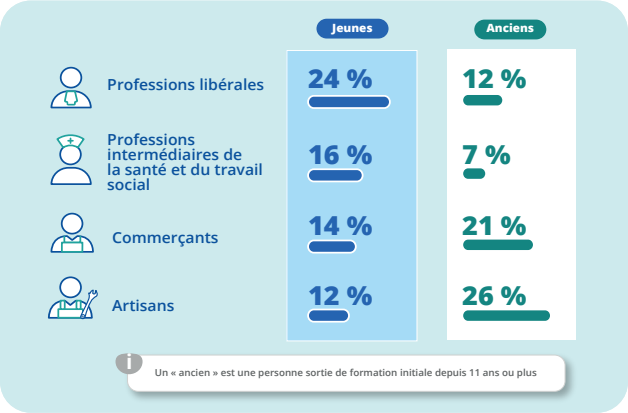

Les jeunes indépendants sont plus qualifiés et plus diplômés que les jeunes salariés

Les jeunes indépendants sont très diplômés, en comparaison à la fois des indépendants plus anciens et des salariés sortis de formation initiale à la même période. La moitié ont poursuivi des études supérieures couronnées d'un diplôme de niveau bac+5 ou plus. 95 % des jeunes indépendants exerçant une profession libérale sont titulaires d'un diplôme de niveau supérieur au baccalauréat, contre 59 % des salariés et 71 % des jeunes indépendants hors professions libérales.

Des jeunes indépendants souvent enfants d'indépendants et issus de milieux favorisés

41 % des jeunes indépendants ont au moins l'un de leurs parents dont l'emploi relève du niveau supérieur, au sens des classes d'emploi, contre 29 % des jeunes salariés. 37 % ont l'un de leurs parents qui était lui-même travailleur indépendant, contre 22 % des jeunes salariés. Plus de la moitié des jeunes agriculteurs (53 %) ont l'un de leurs parents qui a lui-même été agriculteur, et 29 % des jeunes artisans, commerçants ou chefs d'entreprise ont un parent avec cette même catégorie socioprofessionnelle.

Des jeunes indépendants plus diplômés que les jeunes salariés

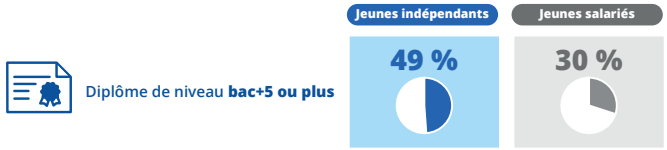

Des jeunes indépendants plus souvent issus de milieux favorisés

Les trois quarts des jeunes indépendants travaillent seuls

Ceci tient notamment au fait qu'ils ont récemment créé leur entreprise (87% des cas). Le statut de **micro-entrepreneur** est plus répandu parmi les jeunes indépendants : 38 % d'entre eux contre 22 % des indépendants plus anciens.

Des conditions d'emploi plus atypiques que pour les jeunes salariés, mais moins que celles des indépendants plus âgés

Les jeunes indépendants sont plus nombreux (32 %) que les jeunes salariés (24 %) à travailler le dimanche, mais moins nombreux que les indépendants plus anciens (40 %).

Les jeunes indépendants sont également plus nombreux (45 %) que les jeunes salariés (22 %) à travailler **plus de 40h par semaine**, mais moins nombreux que les indépendants plus anciens (57 %).

Le **sous-emploi des indépendants** reflète généralement des périodes de manque de travail. Parmi les jeunes indépendants, il concerne relativement peu ceux qui exercent une profession libérale (5 %) et davantage les autres (12 %).

Entre 2007 et 2022, le profil des jeunes indépendants a évolué

En 2022, **49 %** des jeunes indépendants sont **diplômés d'au moins un bac+5**, alors que leurs homologues qui s'inséraient sur le marché du travail quinze ans plus tôt représentaient 28 % des jeunes indépendants. En 2022, **24 %** des jeunes indépendants exercent en tant que **professions libérales**, contre 18 % en 2007. À l'inverse, 5 % seulement sont agriculteurs exploitants, contre 13 % en 2007. Expérimenter le **salariat** avant de devenir indépendants est de plus en plus fréquent : c'est le cas de **34 %** des jeunes indépendants en 2022 contre 25 % en 2007. Bien que la **transmission du statut** perdure, elle diminue au fil du temps : de moins en moins de jeunes indépendants ont un de leurs parents à son compte : un peu plus d'un tiers en 2022 contre la moitié en 2007.

Voir p.67

Un jeune indépendant sur vingt a une activité secondaire en tant que salarié

La pluriactivité concerne 1,2 % des jeunes entre 2021 et 2023, ce qui est relativement marginal et encore moins répandu que dans l'ensemble des personnes en emploi (1,4 % des personnes sont concernées). Seuls 2,4 % de ces jeunes pluriactifs exercent un emploi de coursier ou de livreur, que ce soit au titre de leur emploi principal ou de leur emploi secondaire.

Les **jeunes indépendants** à titre principal exercent un peu plus souvent que les anciens au moins une activité secondaire salariée : **4,5 %** d'entre eux sont pluriactifs, contre 2,8 % de l'ensemble des indépendants.

Voir p.68

Insee
Mesurer pour comprendre

Éclairage

Le nombre de non-salariés dans les secteurs culturels a presque triplé en 15 ans

Fiche presse • Indépendants, édition 2025

Le nombre de personnes exerçant une activité non salariée dans les secteurs culturels a presque triplé en 15 ans, passant de 92 300 en 2007 à 258 600 en 2022. Cette hausse est portée par la croissance des effectifs de micro-entrepreneurs, un statut de plus en plus privilégié par les professionnels de la culture depuis sa mise en place en 2009.

Les non-salariés des secteurs culturels se distinguent de l'ensemble des non-salariés par une part plus élevée de femmes, de jeunes et de franciliens. Ils sont également plus nombreux à être pluriactifs en cumulant une activité salariée et une activité non salariée.

Voir p.75

Les « secteurs culturels » couvrent une large gamme d'activités qui s'inscrivent dans le champ de compétences du ministère de la Culture : l'architecture, les arts visuels, l'audiovisuel et le multimédia, le spectacle vivant, le livre et la presse, le patrimoine ou encore la publicité et l'enseignement culturel amateur.

Depuis 2009, une hausse de l'emploi culturel non-salarié entièrement portée par les micro-entreprises

En 2022, **258 600 personnes exercent une activité non salariée dans les secteurs culturels**, à titre exclusif ou en complément d'une activité salariée, soit presque trois fois plus qu'en 2007. Durant cette même période, l'emploi non salarié dans son ensemble a augmenté moins fortement (+81 %).

Dans les secteurs culturels, **le nombre de micro-entrepreneurs a été multiplié par 9 depuis 2009**. Ils y représentent 73 % des non-salariés en 2022, contre 49 % parmi l'ensemble de l'économie.

Dans le même temps, le nombre d'**entrepreneurs individuels classiques a reculé de 52 % dans les secteurs culturels**, soit près de deux fois plus que dans l'ensemble des secteurs d'activité (-29 %). À l'inverse, le nombre de **gérants majoritaires de société a progressé** à un rythme assez proche dans les secteurs culturels et dans l'ensemble de l'économie (+39 % entre 2009 et 2022).

Non-salariés dans les secteurs culturels selon le statut de 2009 à 2022

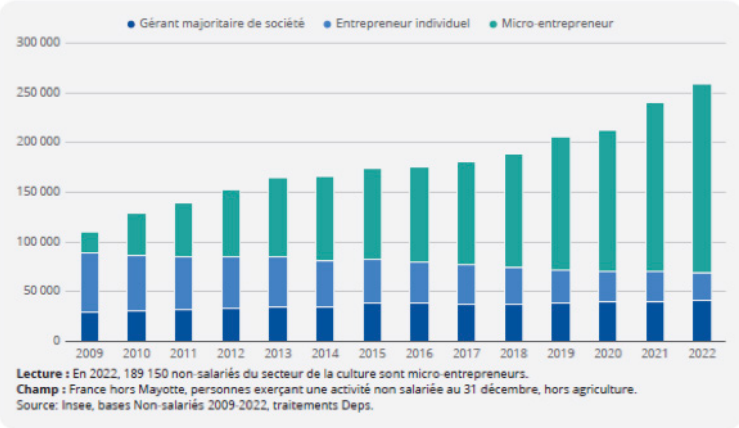

Lecture : En 2022, 189 150 non-salariés du secteur de la culture sont micro-entrepreneurs.
Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors agriculture.
Source: Insee, bases Non-salariés 2009-2022, traitements Deps.

La population des non-salariés de la culture se féminise et rajeunit

La **part des femmes** parmi les non-salariés de la culture est passée **de 33 % en 2007 à 48 % en 2022**. Cette féminisation de l'activité non salariée est **moins rapide dans l'ensemble des secteurs d'activité** : en 2022 les femmes représentent 41 % de l'ensemble des non-salariés, dix points de plus qu'en 2007.

Entre 2007 et 2022, **la part des moins de 40 ans a davantage augmenté parmi les non-salariés de la culture que dans l'ensemble des non-salariés** (+19 points contre +5 points). Ce rajeunissement concerne l'ensemble des secteurs culturels, à l'exception de celui du patrimoine.

En 2022, alors que **19 % des non-salariés, tous secteurs confondus, exercent leur activité en Île-de-France, ils sont 30 % parmi les non-salariés des secteurs culturels** (de 26 % à 42 % selon le secteur culturel).

Parmi les non-salariés des secteurs culturels

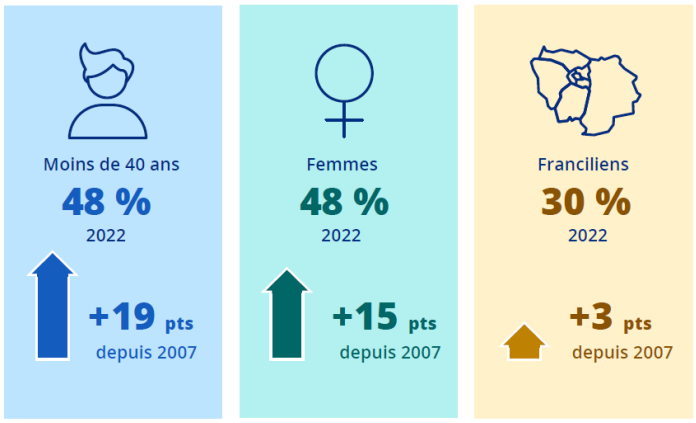

Depuis 2014, le revenu moyen d'activité des micro-entrepreneurs de la culture a davantage augmenté que celui des non-salariés classiques

Entre 2014 et 2022, dans les secteurs culturels, le revenu mensuel moyen d'activité non salariée des micro-entrepreneurs s'est accru de 50 %, celui des non-salariés classiques de 9 % (en euros constants).

En 2022, le revenu moyen d'activité de l'ensemble des non-salariés de la culture (1 360 euros) est près de 2 fois plus faible que celui de l'ensemble des non-salariés (2 570 euros).

Cela reflète la part plus importante de micro-entrepreneurs, caractérisés par de plus faibles revenus que les non-salariés classiques, parmi les non-salariés des secteurs culturels (en 2022, 73 %, contre 49 %).

Parmi les non-salariés classiques de la culture, les hommes perçoivent en moyenne un revenu d'activité non salariée 1,5 fois plus élevé que celui des femmes.

Les non-salariés sont plus fréquemment pluriactifs dans les secteurs culturels

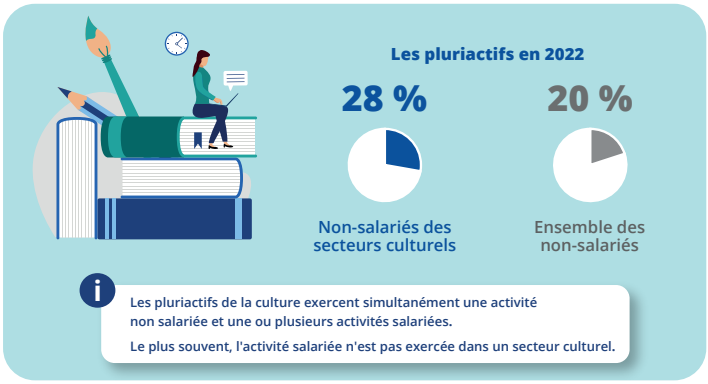

La **part de non-salariés pluriactifs a progressé de 8 points dans les secteurs culturels entre 2009 et 2022**. Cette hausse est à relier à la forte hausse du nombre de micro-entrepreneurs durant cette période. En effet, plus d'un tiers des micro-entrepreneurs dans la culture cumulent une activité salariée et une activité non salariée, une part assez comparable à celle constatée dans l'ensemble des micro-entrepreneurs (31 %).

Le revenu d'activité global des non-salariés pluriactifs est composé principalement de salaires

En 2022, **pour 86 % des non-salariés pluriactifs de la culture, l'activité salariée conjointe constitue l'activité principale**. Le **revenu d'activité global** issu du cumul d'une activité salariée et d'une activité non salariée **s'élève à 27 340 euros par an** ; il est inférieur à celui des non-salariés pluriactifs tous secteurs confondus (35 510 euros).

Entre 2017 et 2022, le **revenu d'activité** global annuel moyen des non-salariés pluriactifs des secteurs culturels **a baissé de 8 %** en euros constants, soit une baisse trois fois moindre que celle du revenu d'activité de l'ensemble des non-salariés pluriactifs.